

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Réhabilitation du Musée Départemental de l'Arles Antique (MDAA) : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Musée de l'Arles Antique, implanté sur un terrain bordant le Rhône sur l'ancien site du cirque romain, appartient à la ville d'Arles et est mis à disposition du Département des Bouches-du-Rhône. Sa construction date de 1995 et il a fait l'objet d'une extension en 2013 afin d'abriter la « Salle du Chaland romain » ainsi que de nouveaux sanitaires.

La surface de plancher du bâtiment R+1, avec terrasse originellement accessible, représente environ 8 200 m² sur un terrain de 23 720 m² (bâtiment déduit).

Ce bâtiment présente des problèmes d'infiltration en toiture et en façade, des désordres sur les revêtements de sols et nécessite de reconfigurer des zones de bureaux afin de répondre aux besoins en terme de fonctionnement.

Un diagnostic bâtimentaire a été réalisé en décembre 2017 pour établir la liste des désordres et chiffrer les travaux de remise en état.

Sur la base de ce diagnostic, un programme a été établi en concertation avec la direction de la culture ainsi que les services de l'exploitation technique des bâtiments et de la technique de la sûreté et de la sécurité.

Celui-ci consiste en une opération de réhabilitation du musée permettant :

- la réfection complète (étanchéité, isolation et accessibilité au public) des toitures terrasses, excepté de l'extension,
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures,
- la remise en état des panneaux en façade,
- la remise en état des sols intérieurs,
- l'adaptation et l'embellissement du patio intérieur pour être utilisé à des fins d'animations,
- la reconfiguration du service médiation et d'un local ménage en RDC,
- le traitement des sols affaissés au droit des escaliers extérieurs.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 4 910 000 €TTC, répartie en 560 000 €TTC pour les services et 4 350 000 €TTC pour les travaux.

Il est à noter que des ajustements d'AP seront susceptibles d'être effectués pour tenir compte notamment des résultats des diagnostics complémentaires menés par le maître d'œuvre qui sera désigné ultérieurement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-dessous.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL